



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

CEREMONIES est un service du Groupe ADDITI, l'agence de communication du Groupe SIPA OUEST-FRANCE.

ADDITI souhaite apporter des solutions permettant d'assister à une cérémonie à distance, grâce à sa retransmission sur une page dédiée et sécurisée et aux organisateurs d'en garder le souvenir.

Ces différents services peuvent être achetés soit directement auprès du site Cérémonie, <https://la-ceremonie.fr> ou au 02 99 26 43 00, soit auprès d'intermédiaires professionnels comme les Entreprises de Pompes Funèbres par exemple pour les cérémonies d'obsèques.

Article 1 : L'offre

1.1 – Création de l'espace dédié du Client au sein de la plateforme de streaming

Pour la mise en œuvre de la retransmission, ADDITI crée au sein d'une plateforme de streaming un espace dédié à la Cérémonie organisée par le Client dans lequel seront accessibles par des liens des pages Web de services annexes comme la vente de fleurs par exemple.

1.2 – Techniquement, le Service prend la forme d'un lien Internet envoyé au Client de manière à ce que chaque personne invitée puisse regarder la vidéo de la cérémonie, en se connectant à un espace dédié sur une plateforme Web. Ce lien Internet peut également être disponible sur une page Web.

1.3 – Lors de la commande, le Client transmet les informations suivantes à ADDITI : le jour, l'heure et le lieu de la cérémonie.

Ces informations sont indispensables pour préparer techniquement le lien Internet, la page Web et la bande passante.

1.4 – La demande de création d'un Service doit être envoyée à ADDITI dans un délai franc d'au moins 24 heures avant le début de la cérémonie.

1.5 - Les vidéos réalisées sont conservées, par ADDITI, pendant 3 mois à compter de leur date de réalisation. Passé ce délai et sans demande de restitution de la part du Client, elles sont détruites de manière définitive.

Article 2 : Réalisation de la vidéo par le Client – Propriété du support – Propriété intellectuelle

2.1 - Le Client s'engage à suivre strictement les conditions d'utilisation du Service telles qu'elles apparaissent détaillées en Annexe. Elles sont également disponibles sur la page Web lorsque les invités à la cérémonie se connectent.

2.2 – Le support matériel de la vidéo (encodage) appartient à ADDITI qui le transmet, à titre gratuit ou à titre onéreux, au client..

3.3 - Respectant les consignes détaillées aux conditions d'utilisation et eu égard aux modifications techniques liées au streaming, la vidéo ne peut être reconnue comme une œuvre de l'esprit ; ce que le Client reconnaît expressément.

A titre exceptionnel, si la vidéo venait à être reconnue comme une œuvre de l'esprit, le Client accepte que la propriété des droits d'auteur (droit de représentation, droit de reproduction, droit d'exploitation, droit de traduction) soit transmise, à titre gratuit, à ADDITI.

Article 3 : Obligations et Responsabilité de ADDITI

3.1 - ADDITI s'engage à mettre les meilleurs moyens en œuvre pour exécuter le Service: respect des horaires et qualité de retransmission. Néanmoins, le Client reconnaît qu'eu égard aux aléas de l'Internet et de l'informatique (notamment qualité des

flux, qualité de la couverture ADSL ou 4G et qualité du matériel utilisés sur le lieu de la cérémonie), ADDITI n'est engagé que dans le cadre d'une obligation de moyens.

4.2 - ADDITI ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages consécutifs à :

- une inexécution ou une mauvaise exécution par le Client des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat ;
- une mauvaise utilisation du Service par le Client ;
- l'avènement d'un cas de force majeure telle que définie ci-dessous.

4.3 - Il est expressément convenu entre les Parties que, si la responsabilité de ADDITI était reconnue judiciairement dans l'exécution du Contrat, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages-intérêts que le remboursement des règlements effectués par lui dans les 6 derniers mois, au titre de l'utilisation du Service.

Article 4 : Obligations et Responsabilité du Client

Le Client s'engage à suivre les instructions de prise de la vidéo telles que détaillées aux conditions d'utilisation ci-annexées. En cas de non-respect de ces instructions, sa responsabilité pourra être engagée et le présent Contrat pourra être résilié immédiatement aux torts exclusifs du Client.

Préalablement à toute vente de cérémonie, le Client s'engage à procéder à un test de qualité du réseau Internet sur le lieu de filmage afin de savoir si les conditions sont favorables au live. ADDITI indique que l'outil gratuit Speedtest de UFC Que choisir est référent sur le marché pour y parvenir. ADDITI fournit au Client un document lui indiquant la marche à suivre pour effectuer ce test ainsi que les niveaux requis pour une diffusion de qualité suffisante. Cependant le Client peut choisir un autre outil à sa convenance en responsabilité.

Si le Client décide d'acheter une cérémonie malgré des résultats de test en deçà des normes requises indiquées par ADDITI, il en assumera seul la facturation à la famille et le paiement à ADDITI.

Le Client garantit ADDITI contre toute action de la famille ou d'un tiers, relative à la prise de la vidéo non conforme aux conditions d'utilisation.

Article 5 : Tarifs et Paiement

5.1 – Les tarifs en vigueur sont ceux figurant sur le lien de commande en ligne le jour de la commande.

5.2 – Le paiement du service se fait comptant au moment de la commande et avant la réalisation de la retransmission.

5.3 – En cas de paiement refusé par la Banque, le Client ne pourra prétendre à la réception du support matériel de la vidéo.

Article 6 : Force majeure

6.1 – Les obligations des Parties seront automatiquement suspendues en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par les tribunaux. Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence française en cas de force majeure, dans les hypothèses d'événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale du présent Contrat, tels que les tremblements de terre, les pandémies, l'incendie ou l'inondation des locaux d'exploitation de l'activité de l'une ou l'autre des Parties et/ou du centre de sauvegarde des données, la tempête, le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, les grèves totales ou partielles externes à l'entreprise, le blocage total ou partiel, régional, national ou international des télécommunications et le blocage total ou partiel, régional, national ou international des réseaux informatiques. Est également un cas de force majeure, une panne technique causée par des actes de malveillance (ex. : attaques de hackers, déni de service, etc.) ou un changement de législation empêchant le débiteur de l'obligation de s'exécuter.

6.2 – La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

Article 7 : Données personnelles

7.1 – Principes

7.1.1 - Les Parties reconnaissent respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel (DCP). A ce titre, chacune des Parties reconnaît être conforme en ce qui la concerne, aux dispositions du Règlement général européen de protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD) et aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

A ce titre, chacune des Parties s'engage à respecter les principes de protection des DCP dès la conception et dans la mise en œuvre du traitement (Privacy by design) et de minimisation (Privacy by default).

7.1.2 - Dans le cadre de l'exécution du Contrat, ADDITI agit en qualité de responsable de traitement.

7.2 - La nature des opérations réalisées sur les DCP (voir article 12.4 ci-dessous) est principalement la collecte, l'enregistrement, l'organisation et l'hébergement des DCP.

Les serveurs sont situés en Union européenne. En cas de transfert des DCP hors Union européenne, ADDITI s'assurera que le traitement soit encadré par des décisions d'adéquation ou des clauses contractuelles types validées par la Commission européenne qui permettent ainsi de garantir un niveau de protection suffisant de la vie privée et des droits et libertés des personnes concernées.

La ou les finalité(s) du traitement sont liées à l'exécution du Contrat et aussi notamment pour la poursuite des intérêts légitimes de ADDITI dont la gestion de la relation-clients ou encore l'envoi d'information sur l'évolution des services et aussi, pour la réalisation d'opérations liées à des partenariats commerciaux.

La durée de conservation appliquée est strictement celle prévue par la loi.

7.3 – ADDITI rappelle en tant que de besoin au Client que le détail de sa politique de protection des données personnelles est disponible sur son site Internet.

7.4 - Les DCP traitées et les catégories de personnes concernées sont détaillées ci-dessous :

Catégories de DCP collectées : Nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone (optionnel), données de connexion (IP, historique, etc.).

Catégories des personnes concernées : les personnes collaborateurs ou représentants du Client, les membres de la famille concernée et les invités à la cérémonie.

7.5 – Ont accès aux DCP collectées les collaborateurs de ADDITI et ses sous-traitants.

7.6 – ADDITI a nommé un délégué à la protection des données personnelles (DPO). Le Donneur d'ordre peut joindre le DPO en lui envoyant un email à l'adresse postale suivante : Délégué à la Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France ZI Rennes Sud-Est – 10, rue du Breil 35051 Rennes cedex 3 ou lui envoyer un email à pdp@sipa.ouest-france.fr.

7.7 – ADDITI en sa qualité de responsable de traitement s'engage à :

- actualiser le cas échéant et sans délai les informations communiquées au titre des articles 12.2 et 12.4 ci-dessus en cas d'évolution des traitements vers des finalités nouvelles ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect par ses sous-traitants des obligations lui incombant au titre du RGPD ;
- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections réguliers auprès de ses sous-traitants au titre du RGPD ;
- tenir à jour son registre de traitements et son registre de failles de sécurité ;
- veiller à notifier à la CNIL les éventuelles failles de sécurité pouvant avoir un impact sur les DCP qu'il détient ;
- informer les personnes concernées des moyens mis à leur disposition pour que celles-ci puissent exercer leurs droits d'accès, d'interrogation, de rectification, d'opposition, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité des données ;
- traiter l'exercice éventuel des droits par les personnes concernées dans les conditions prévues au RGPD.

ANNEXE – CONDITIONS D'UTILISATION

Le Client et la personne en charge de la prise de la vidéo de la cérémonie s'engagent à respecter les conditions détaillées ci-dessous :

- représentation des personnes physiques
 - o SEULES les personnes participant activement à la cérémonie par une intervention au micro ET ayant signé l'autorisation « droit à l'image et à la voix » selon le modèle ci-dessous peuvent être filmées
 - o les personnes de l'assistance ne peuvent être filmées, quelles que soient les conditions de la prise de vues sauf si elles ont signé **des autorisations de fixation, reproduction et diffusion de l'image et de la voix** (modèle ci-dessous)
- représentation de l'atmosphère – ambiance : il peut être intéressant de veiller à reproduire l'atmosphère de recueillement en veillant à la luminosité et aux couleurs autour du cercueil (le cas échéant, vitraux, bougies, etc.).

Le téléphone ou la tablette ne doit pas être placé à plus de 4 mètres du micro utilisé, afin que le son soit optimal

Pour ce faire, il convient de :

- placer le téléphone sur un trépied, une perche ou toute surface plate pour que l'image soit au maximum statique,
- placer le téléphone horizontalement.

Autorisation de fixation, reproduction et diffusion de l'image et de la voix

Je, soussigné(e),

Nom : **Prénom :**

Né(e) le _____ à _____ De nationalité _____

Demeurant :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : - Email :@.....

Autorise expressément [NOM ET IDENTITE de la personne qui filme] (ci-après le « client ») dans le cadre de la cérémonie de _____

- A fixer, reproduire, diffuser et exploiter mon image et/ou ma voix (sur une photographie, sur une vidéo, un fichier audio), en tout ou partie, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir via une plateforme sécurisée en ligne reproduisant et représentant la cérémonie d'obsèques à l'entourage du défunt ;
- A diffuser mon image et/ou ma voix dans les conditions susmentionnées.

Cette autorisation est accordée, à titre gratuit, à compter de la signature des présentes. Cette autorisation restera valable en cas de changement de mon état civil actuel.

Conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, je conserve le droit, à tout moment, de retirer mon autorisation ou de solliciter la modification ou le retrait de mon image ou de ma voix auprès de la Société ADDITI en adressant ma demande par courrier à l'adresse du siège social de la Société ADDITI ou par email à l'adresse contact@la-ceremonie.fr

Ces données personnelles sont utilisées par la Société ADDITI, uniquement dans le cadre de son activité professionnelle et pour la finalité du traitement exprimée ci-dessus. Elles ne sont transférées à aucun tiers en dehors de ADDITI et de ses sous-traitants techniques. Elles sont conservées sur les serveurs situés en France pour la durée nécessaire à la finalité du traitement des données.

Pour en savoir plus sur le traitement de mes données personnelles, j'ai compris que la Société ADDITI tient à ma disposition sa politique de confidentialité.

Néanmoins, je reconnais expressément que, eu égard au fonctionnement de l'Internet, la disparition de l'image ou de la voix ne sera pas immédiate (exemple : la pérennité des caches). De la même manière, je reconnais que les supports matériels déjà créés et reproduisant mon image et/ou ma voix ne seront pas détruits, tout comme les supports déjà téléchargés par les relations du défunt.

Je déclare être majeure et être en pleine capacité de signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Le _____

Signature